







CHEMINS DE FER DU NORD.

PARIS A LONDRES.

SIX DÉPARTS PAR JOUR.

SOCIÉTÉ GÉNÉPHILE 161, rue Montmartre.

Services directs à grande vitesse.

Service à prix réduits

PAR CALAIS ET DOUVRES.

PAR BOULOGNE ET FOLKESTONE

PAR CALAIS, DOUVRES et le Chatam railway.

PAR BOULOGNE ET LA TAMISE

TRAVERSÉE DU DÉTROIT en 1 h. 3/4.

TRAVERSÉE DU DÉTROIT EN 2 HEURES.

Traverse du détroit en 1 h. 3/4.

en 17 heures, dont 4 heures en mer et 6 heures de navigation en rivière.

PAR CALAIS ET DOUVRES.

2 DÉPARTS À HEURES VARIABLES.

PAR CALAIS, DOUVRES et le Chatam railway.

PAR BOULOGNE ET LA TAMISE

2 Trains express (1<sup>re</sup> classe) tous les jours

Table with columns: JUILLET, DÉPARTS DE PARIS, ARRIVÉES À LONDRES, DÉPARTS DE PARIS, ARRIVÉES À LONDRES. Rows for dates from 6th to 19th July.

1<sup>re</sup> classe, 1<sup>re</sup> chambre, 31 fr. 25. 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> chambre, 22 fr. 50. 3<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> chambre, 18 fr. 75.

DÉPART DE PARIS. par trains spéciaux directs avec voitures de toutes classes.

BILLET, aller et retour, valables pour un mois, à 90 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 65 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

6 et 7 juillet... à 9 h. 45 s. 8 et 9 d... à 11 h. 55 »

SOCIÉTÉ GÉNÉPHILE 161, rue Montmartre. WINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES. Vins fins p<sup>r</sup> entremets & desserts. Liqueurs françaises & étrangères.

TRAITÉ COMPLET DES MALADIES DES ORGANES GÉNITO-URINAIRES. À l'état de santé et de maladie chez les deux sexes. Excess, Epuement, Maladies des reins, etc.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, par l'année 1862, dans le MONITEUR UNIVERSEL, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS.

Cabinet de M<sup>r</sup> CASSARD, avocat, rue Méhars, 8, à Paris. Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le vingt-sept juin mil huit cent soixante-deux, enregistré à Paris le lendemain, folio 20, verso, case 2, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour les droits.

Et que pour déposer et faire publier l'extrait dudit acte, nous pouvons ont été donnés au porteur de l'un des originaux. (9285) 8, rue de Pont-Louis-Philippe.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAURENT (Jean), anc. md de vins, rue St-Louis-en-l'Île, 57, sont invités à se rendre le 10 juillet, à 10 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le délégué et les créanciers; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société ABLAUD et PÉRIEN, commissionnaire, rue St-Hippolyte-St-Dionoré, 12, peuvent se présenter chez M. Chevillard, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 42 fr. 4 c. pour 100, deuxième et dernière répartition de l'actif abandonné (N° 4833 du gr.).

REPARTITION. MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur TROTTIER, nég., boulevard des Capucines, 13, peuvent se présenter chez M. Deaguy, syndic, rue de Grenelle, 10, pour toucher un dividende de 25 fr. 18 c. pour 100, deuxième et dernière répartition (N° 4428 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 7 JUILLET 1862. NEUF HEURES: Jurisch, bijoutier, synd. - Grombach, md de lingerie, etc. - Derbel, md de lingerie, etc. - Paulin, md boucher, id. - Girard aîné, fabr. de boutons, id. - De Seville, salpêtres de France, id.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Un acte sous signatures privées, fait triple à Paris le treize juin mil huit cent soixante-deux, enregistré à Paris le lendemain, folio 20, verso, case 2, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour les droits.

Et que pour déposer et faire publier l'extrait dudit acte, nous pouvons ont été donnés au porteur de l'un des originaux. (9285) 8, rue de Pont-Louis-Philippe.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAURENT (Jean), anc. md de vins, rue St-Louis-en-l'Île, 57, sont invités à se rendre le 10 juillet, à 10 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le délégué et les créanciers; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société ABLAUD et PÉRIEN, commissionnaire, rue St-Hippolyte-St-Dionoré, 12, peuvent se présenter chez M. Chevillard, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 42 fr. 4 c. pour 100, deuxième et dernière répartition de l'actif abandonné (N° 4833 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 7 JUILLET 1862. NEUF HEURES: Jurisch, bijoutier, synd. - Grombach, md de lingerie, etc. - Derbel, md de lingerie, etc. - Paulin, md boucher, id. - Girard aîné, fabr. de boutons, id. - De Seville, salpêtres de France, id.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Un acte sous signatures privées, fait triple à Paris le treize juin mil huit cent soixante-deux, enregistré à Paris le lendemain, folio 20, verso, case 2, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour les droits.

Et que pour déposer et faire publier l'extrait dudit acte, nous pouvons ont été donnés au porteur de l'un des originaux. (9285) 8, rue de Pont-Louis-Philippe.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAURENT (Jean), anc. md de vins, rue St-Louis-en-l'Île, 57, sont invités à se rendre le 10 juillet, à 10 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le délégué et les créanciers; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société ABLAUD et PÉRIEN, commissionnaire, rue St-Hippolyte-St-Dionoré, 12, peuvent se présenter chez M. Chevillard, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 42 fr. 4 c. pour 100, deuxième et dernière répartition de l'actif abandonné (N° 4833 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 7 JUILLET 1862. NEUF HEURES: Jurisch, bijoutier, synd. - Grombach, md de lingerie, etc. - Derbel, md de lingerie, etc. - Paulin, md boucher, id. - Girard aîné, fabr. de boutons, id. - De Seville, salpêtres de France, id.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Un acte sous signatures privées, fait triple à Paris le treize juin mil huit cent soixante-deux, enregistré à Paris le lendemain, folio 20, verso, case 2, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour les droits.

Et que pour déposer et faire publier l'extrait dudit acte, nous pouvons ont été donnés au porteur de l'un des originaux. (9285) 8, rue de Pont-Louis-Philippe.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAURENT (Jean), anc. md de vins, rue St-Louis-en-l'Île, 57, sont invités à se rendre le 10 juillet, à 10 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le délégué et les créanciers; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société ABLAUD et PÉRIEN, commissionnaire, rue St-Hippolyte-St-Dionoré, 12, peuvent se présenter chez M. Chevillard, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 42 fr. 4 c. pour 100, deuxième et dernière répartition de l'actif abandonné (N° 4833 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 7 JUILLET 1862. NEUF HEURES: Jurisch, bijoutier, synd. - Grombach, md de lingerie, etc. - Derbel, md de lingerie, etc. - Paulin, md boucher, id. - Girard aîné, fabr. de boutons, id. - De Seville, salpêtres de France, id.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Un acte sous signatures privées, fait triple à Paris le treize juin mil huit cent soixante-deux, enregistré à Paris le lendemain, folio 20, verso, case 2, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour les droits.

Et que pour déposer et faire publier l'extrait dudit acte, nous pouvons ont été donnés au porteur de l'un des originaux. (9285) 8, rue de Pont-Louis-Philippe.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAURENT (Jean), anc. md de vins, rue St-Louis-en-l'Île, 57, sont invités à se rendre le 10 juillet, à 10 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le délégué et les créanciers; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société ABLAUD et PÉRIEN, commissionnaire, rue St-Hippolyte-St-Dionoré, 12, peuvent se présenter chez M. Chevillard, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 42 fr. 4 c. pour 100, deuxième et dernière répartition de l'actif abandonné (N° 4833 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 7 JUILLET 1862. NEUF HEURES: Jurisch, bijoutier, synd. - Grombach, md de lingerie, etc. - Derbel, md de lingerie, etc. - Paulin, md boucher, id. - Girard aîné, fabr. de boutons, id. - De Seville, salpêtres de France, id.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Un acte sous signatures privées, fait triple à Paris le treize juin mil huit cent soixante-deux, enregistré à Paris le lendemain, folio 20, verso, case 2, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour les droits.

Et que pour déposer et faire publier l'extrait dudit acte, nous pouvons ont été donnés au porteur de l'un des originaux. (9285) 8, rue de Pont-Louis-Philippe.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAURENT (Jean), anc. md de vins, rue St-Louis-en-l'Île, 57, sont invités à se rendre le 10 juillet, à 10 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le délégué et les créanciers; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société ABLAUD et PÉRIEN, commissionnaire, rue St-Hippolyte-St-Dionoré, 12, peuvent se présenter chez M. Chevillard, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 42 fr. 4 c. pour 100, deuxième et dernière répartition de l'actif abandonné (N° 4833 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 7 JUILLET 1862. NEUF HEURES: Jurisch, bijoutier, synd. - Grombach, md de lingerie, etc. - Derbel, md de lingerie, etc. - Paulin, md boucher, id. - Girard aîné, fabr. de boutons, id. - De Seville, salpêtres de France, id.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Un acte sous signatures privées, fait triple à Paris le treize juin mil huit cent soixante-deux, enregistré à Paris le lendemain, folio 20, verso, case 2, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour les droits.

Et que pour déposer et faire publier l'extrait dudit acte, nous pouvons ont été donnés au porteur de l'un des originaux. (9285) 8, rue de Pont-Louis-Philippe.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAURENT (Jean), anc. md de vins, rue St-Louis-en-l'Île, 57, sont invités à se rendre le 10 juillet, à 10 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le délégué et les créanciers; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société ABLAUD et PÉRIEN, commissionnaire, rue St-Hippolyte-St-Dionoré, 12, peuvent se présenter chez M. Chevillard, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 42 fr. 4 c. pour 100, deuxième et dernière répartition de l'actif abandonné (N° 4833 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 7 JUILLET 1862. NEUF HEURES: Jurisch, bijoutier, synd. - Grombach, md de lingerie, etc. - Derbel, md de lingerie, etc. - Paulin, md boucher, id. - Girard aîné, fabr. de boutons, id. - De Seville, salpêtres de France, id.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

Un acte sous signatures privées, fait triple à Paris le treize juin mil huit cent soixante-deux, enregistré à Paris le lendemain, folio 20, verso, case 2, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes pour les droits.

Et que pour déposer et faire publier l'extrait dudit acte, nous pouvons ont été donnés au porteur de l'un des originaux. (9285) 8, rue de Pont-Louis-Philippe.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

CONVOCATION DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAURENT (Jean), anc. md de vins, rue St-Louis-en-l'Île, 57, sont invités à se rendre le 10 juillet, à 10 heures, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le délégué et les créanciers; leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF. MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société ABLAUD et PÉRIEN, commissionnaire, rue St-Hippolyte-St-Dionoré, 12, peuvent se présenter chez M. Chevillard, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 42 fr. 4 c. pour 100, deuxième et dernière répartition de l'actif abandonné (N° 4833 du gr.).

ASSEMBLÉES DU 7 JUILLET 1862. NEUF HEURES: Jurisch, bijoutier, synd. - Grombach, md de lingerie, etc. - Derbel, md de lingerie, etc. - Paulin, md boucher, id. - Girard aîné, fabr. de boutons, id. - De Seville, salpêtres de France, id.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 5 juillet. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.